



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Vie Etudiante
Rectorat
SAGJ

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 040
Séance du 13 mai 2022

Bilan CVEC 2021

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

Acquisition de la délibération =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

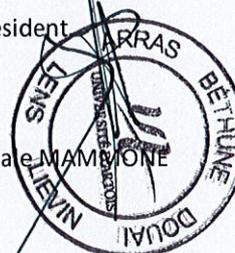
Nombre d'abstentions :

Le bilan CVEC 2021, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Arras le 13 mai 2022

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a créé un Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Cette contribution d'un montant de 92 € par étudiant est collectée par le CROUS, la part revenant à l'Université étant de 60,64 € par étudiant en 2021.

Le montant 2020-2021 de la CVEC était de 852 414 € (734 825,22 part Université / 117 589 € part IFSI).

L'utilisation de la CVEC 2020-2021 a concerné :

- ✓ Le Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) :
 - Soutien aux initiatives : 48 852 € (23 projets d'associations étudiantes financés)
 - Aides sociales par exonération des droits de scolarité : 25 052 € (37 étudiants bénéficiaires)
 - Subvention à l'ASUA pour l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (Plus de 1000 étudiants licenciés à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) : 25 000 €

- ✓ La prévention et de promotion de la santé a bénéficié de 48 286 € au titre de la protection sanitaire et sociale des étudiants dont une prise en charge médico psycho-sociale globale.

- ✓ La gestion COVID et post COVID : 75 326 € comprenant le financement de l'accompagnement social dès étudiants pendant (et après) la crise sanitaire :
 - Aides exceptionnelles : 47 670 € pour 376 aides (aides au paiement des loyers, aides alimentaires, participation aux frais de stage...) en complément des aides déployées par le CROUS.
 - Achat de matériels informatiques pour lutter contre la fracture numérique (11 712 €)
 - Recrutement d'une infirmière renfort COVID sur le 2^e semestre (13 133 €)

- ✓ Une provision de 132 000 € liée à l'aménagement et l'équipement sportifs.

- ✓ La part appel à projets thématiques 2020-2021 pour l'amélioration de la vie étudiante s'élève à 380 309 €, cette part comprenant des projets « pluriannuels » démarrés en 2018-2019.

Les projets sont répartis sur 4 axes :

- Santé : Manger-bouger, PSC1, Coordination des ERS, Secourisme aquatique, réduction des risques festifs.
- Sport : Actions notamment portées par Artois Sport Campus et l'ASUA (Handisport Campus, Artois Sport Santé Bien être, Artois Sport Nature, Artois Altus Sport Campus, Artois Sport Running, soutien à la relance du sport universitaire, développement de la participation arbitrale), des actions en lien avec A2U : Challenge régional des associations sportives.
- Culture : organisation de cafés des langues, visites – ateliers au Louvre Lens, développement des rendez-vous culturels à ancrage universitaire.
- Accueil - Bien être : Organisation d'évènements pour l'intégration des étudiants internationaux, dynamisation de la cafétéria de la MDE d'Arras, organisation de « The Unserious Game », évènement de rentrée « J'suis à la fac », actions de sensibilisation et des formations au handicap, augmenter la réussite des étudiants grâce aux interventions psycho-sociales, aménagement d'espaces de convivialité, parrainage des étudiants.

En 2021, l'utilisation de la CVEC a permis de proposer une même qualité de service en matière de service à l'étudiant sur les 5 pôles, de favoriser la mixité inter campus en organisant des événements culturels ou sportifs, et renforcer la politique sociale de l'établissement pendant la crise sanitaire. L'utilisation de l'enveloppe CVEC est ajustée avec le projet vie étudiante 2021-24 et le schéma directeur de la vie étudiante en cours d'écriture.